

Écrit par le 22 novembre 2024

L'Isle-sur-la-Sorgue ajoute 22 logements sociaux à son compteur avec la résidence La Magnanerie



Les élus de la ville de [L'Isle-sur-la-Sorgue](#) ont inauguré la nouvelle résidence 'La Magnanerie', située chemin du pont de la Sable, aux côtés des représentants du groupe [Arcade-Vyy](#), 4^e acteur sur le marché du logement social.

Implantée sur un terrain de 5 575 m², la résidence La Magnanerie compte 22 logements individuels. Chaque maison dispose d'une terrasse avec un accès à son jardin privatif. Si elle a été pensée pour préserver la tranquillité et l'intimité de chacun, la résidence favorise également la rencontre entre les habitants, avec notamment des espaces de circulation piétonne communs.

La Magnanerie est aussi composée d'espaces communs, notamment un local destiné au stockage des vélos et des trottinettes. Les résidents disposent d'un composteur qui a été mis en place pour privilégier le traitement des déchets organiques et accompagner les nouvelles pratiques. Le coût global pour la construction de la résidence s'est élevé à 4,9M€.

Ecrit par le 22 novembre 2024



©Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

Une résidence au service de la santé

La Magnanerie est labellisée 'Logement santé'. Aujourd'hui, 12 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement, engendrant des répercussions sur leur santé et leur environnement social au quotidien. Ainsi, ce label, créé en 2022 par le groupe Arcade-Vyv, garantit un habitat favorable à la santé de ses habitants. L'obtention du label repose sur trois aspects : le bâti, les services, et le lien social.

La résidence l'isloise a été conçue avec des équipements favorisant la qualité de l'air intérieur, une bonne isolation phonique, ainsi que des aménagements favorisant les mobilités douces. En plus de la zone de compostage, les résidents sont amenés à se croiser et ainsi, à renforcer leurs liens sociaux. En ce qui concerne les services, les habitants de la Magnanerie bénéficient d'une assurance habitation solidaire avec des tarifs préférentiels, d'un accompagnement gratuit dans l'étude des contrats (assurance, électricité, internet, etc.) et d'offres avantageuses, mais aussi à un accès gratuit à la plateforme [Klaro](#) et un accompagnement dans les démarches d'obtention d'aides.